



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 avril 2024 Publié le : 24/04/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Carine MICHEL, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevezoy :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine :** Mme Patricia BORNAND, suppléante, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Gennes-Sur-Doubs :** M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°29), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, **Busy :** M. Philippe SIMONIN à M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°10 incluse), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Daniel HUOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, **Thise :** M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), **Vieilley :** M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI

Délibération n°2024/2024.00098
Rapport n°14 - Actions recherche et innovation- Soutien au programme d'actions Animation porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour l'année 2024

Actions recherche et innovation- Soutien au programme d'actions Animation porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour l'année 2024

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission n°2	Date	Avis
Bureau	13/03/2024	Favorable
	28/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Actions recherche et innovation »	Montant prévu au Budget 2024 : 214 400 € Montant de l'opération : 45 000 €

Résumé :

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Le présent rapport porte sur le financement du programme d'animation 2024 que le PMT se doit de mettre en oeuvre conformément aux attendus de l'Etat et de la Région dans le cadre de sa labellisation de « pôle de compétitivité ».

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur l'année 2023, le rapport présente la demande de soutien au programme Animation 2024 porté par le pôle de compétitivité à hauteur de 45 k€ de montant identique à l'année 2023.

Contribution GBM à PMT
Année 2021 : 45 K€
Année 2022 : 45 K€
Année 2023 : 45 K€

I. Pôle des microtechniques (PMT) : présentation

Le PMT fait partie des 55 pôles de compétitivité re-labellisés pôles de compétitivité pour la phase V (2023-2026). Le président de ce pôle est Monsieur Laurent Deschamps.

Le bureau est représenté par des dirigeants de sociétés : Statice, Pixee Medical, Créatemp, Alstom, AC Automation, Dixi Medical, Crossject ; des directeurs d'écoles d'ingénieurs : ISIFC, Supmicrotech-Ensmm et des acteurs de la recherche : Femto-st et EFS BFC.

Le PMT compte 12 permanents. Son directeur est Renaud Gaudillière.

Le siège est sur Besançon, un bureau est ouvert sur Dijon.

II. Les axes du programme d'actions Animation au titre de la labellisation de pôle de compétitivité

A/ Contexte financier de ce programme

Les missions des pôles de compétitivité sont classées en diverses catégories. En fonction des catégories, celles-ci sont soutenues par les pouvoirs publics, c'est le cas des missions : d'intérêt général, d'accompagnement au montage de projets collaboratifs et d'actions d'animation dédiées à l'ensemble des membres du pôle présentés dans ce programme.

Les prestations commerciales sont exclues de ce soutien ainsi que les actions individuelles exclusives pour certains membres du pôle et celles financées par l'Europe.

Dans ce sens, PMT a construit d'autres programmes d'actions dédiées à des actions individuelles. à l'égard des jeunes entreprises innovantes, TPE et PME pour répondre aux enjeux de compétitivité et de retombées économiques sur notre territoire et accompagner la montée en compétences de notre tissu industriel (rendez-vous d'affaires, levées de fonds, accompagnement individualisé,...).

B/ Bilan du programme Animation 2023

Le bilan est détaillé en annexe 1 de ce rapport.

C/ les axes de travail du programme Animation 2024

Le programme d'actions mené par le PMT sur l'année 2024 figure dans la convention, annexe 2 du rapport.

Les 5 axes de travail ont été validés dans le cadre de la feuille de route de labellisation du pôle : ils sont les suivants :

L'axe 1 : stratégie du pôle, gouvernance et missions institutionnelles liées à l'innovation et ré-industrialisation des filières d'excellence et de spécialisation du territoire (programme national France 2030, programme France 2030 régional, SRDEII (Schéma Régionale de Développement Economique et d'Innovation et d'Internationalisation et RIS3 (Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente).

L'axe 2 : veille, labellisation et valorisation de projets R&D.

L'axe 3 : l'animation. Le PMT continue à orienter ses activités d'animations sur plusieurs marchés (santé, aéronautique, spatiale, défense,...).

La filière santé, filière stratégique et d'excellence a son propre programme : PMT Health dédié à la montée en compétences sur le sujet à l'échelle régionale.

L'axe 4 : évènementiel.

L'axe 5 : renforcement du déploiement de la feuille de route aéronautique, spatiale et défense.

Ces thématiques phares du pôle prendront en compte les enjeux cruciaux de mutation que sont la transition écologique et la numérisation. Ainsi les entreprises adhérentes seront sensibilisées à intégrer la dimension RSE.

III. Le plan prévisionnel de financement 2024

Le budget prévisionnel de ce programme est de 752 100 € TTC.

Le plan de financement est détaillé dans la convention, annexe 2 du rapport.

Mme Frédérique BAEHR (1) et MM. Sébastien COUDRY (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions Animation du Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2024,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

ANNEXE 1 : Bilan du programme Animation de l'année 2023

Le PMT a contribué à :

- L'accompagnement de 23 projets dont 16 labellisés et 9 collaboratifs. 7 projets ont été financés à hauteur de 2 844 k€.
- Organiser 4 copil avec la présence du Gifas (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) en région et 5 réunions organisées par le Gifas à l'échelle nationale. Le PMT est le référent du Gifas pour la filière aéronautique, spatial et défense à l'échelle régionale.
- Relayer aux membres sur les appels à projets dans le cadre de France 2030, sur les dispositifs d'aides aux filières et demandes de compétences. Cryla, Aurea, Mersen, Suntec : sociétés présentées pour les appels à projets du CORAC. Le CORAC est le Conseil pour la Recherche Aéronautique qui lance les appels à projets sur la décarbonation du transport aérien.
- Organiser le Corac PMT Tour BFC à Besançon au profit de 8 entreprises dont 5 adhérentes en présence du Gifas et de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile)
- Accompagnement de Dixi Medical et Suntec dans l'intégration du programme Etincelles du gouvernement
- Organisation de 3 comités du cluster PMT ASD
- Effectuer 2 recherches de compétences pour OWNYX (auprès de PMB Plast, AOPB) et Dastri (en recherche de solution d'intégration de plastiques recyclés auprès de PMB Plast. Il a diffusé 7 recherches de compétences pour le compte du CEA Valduc, CEA Saclay, Cea Leti, l'atelier industriel aéronautique, EDF et Sequin auprès des entreprises membres du PMT. Organisation de webinaires pour des mises en relation : l'entreprise canadienne Pratt & Whitney auprès des entreprises du territoire.
- Participer aux comités opérationnels du programme régional (COMOP) « industrie du futur », aux COMOP « industrie durable et performante »
- Organiser et accompagner les entreprises adhérentes dans le cadre du programme « industrie durable et performante » en partenariat avec le CETIM.
- Participer aux événements : salon « créer demain », matinée de sensibilisation RSE à Besançon, Forum innovation de la Défense par l'Agence d'innovation de Défense (présentation de Silmach et Sintermats), Salon EPHJ, aux journées Offreurs de solutions avec le pôle Polymeris, au programme ADMA trans4mers qui porte le soutien de la transformation digitale des PME manufacturières européennes, au salon Business industrie sur Dijon, aux rendez-vous d'affaires « ASD Alliance » à Paris, participation au colloque DGA , co-organisation du webinaire Cybersécurité
- Co-organisation de deux soirées réseautage sur Besançon et Dijon, deux sessions de roadshows organisées dans le Jura et sur le territoire de Belfort pour prospecter de nouveaux adhérents
- Conventions d'affaires avec Paris Space Week, salon du Bourget et ASD meetings Torino
- 4 prestations RSE auprès des entreprises, deux prestations révélateur dédiées au marketing stratégique, deux prestations ripostes dédiée à la réorientation d'activité
- Participer au forum entreprises de l'ESTA « venez recruter vos futurs talents », au tour de France du travail pénitentiaire organisé par le Ministère de la justice, journées de sensibilisation aux métiers avec le CMQ MSI et le SIAE.

Chaque action implique des entreprises membres du PMT.

Annexe 2 : convention et ses annexes



CONVENTION
Relative au soutien du programme d'actions
Animation porté par le Pôle des Microtechniques
pour l'année 2024

Entre

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du....., d'une part

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la délibération n°du Conseil de Communauté en date du,

Exposé des motifs

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Le présent rapport porte sur le financement du programme d'animation 2024 que le PMT se doit de mettre en oeuvre conformément aux attendus de l'Etat et de la Région dans le cadre de sa labellisation de « pôle de compétitivité ».

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur l'année 2023, Grand Besançon Métropole a décidé d'apporter son soutien au Pôle pour l'année 2024.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle des Microtechniques en 2024 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 45 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation des filières issues du savoir-faire des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité sur la base des objectifs du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle des Microtechniques s'engage à conduire les actions d'animation, de développement et de promotion des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur filières

issues du savoir-faire des microtechniques conformément au programme d'actions, au budget prévisionnel de 752 100 € TTC figurant en annexe 1 et 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au Pôle des Microtechniques une subvention de 45 000 € pour l'année 2024, pour un budget global de 752 100 € TTC, pour l'action décrite à l'article 1^{er}. Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 45 000 € à la signature de la présente convention,

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, les comptes annuels certifiés avec justificatif de dépenses du dit programme ainsi que le rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024. Elle prendra effet à compter de sa date de signature par les parties et cessera avec la transmission des pièces mentionnées à l'article 3 au plus tard le 30 avril 2025.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la communauté urbaine et

acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président du Pôle des Microtechniques

Laurent Deschamps

La Présidente de Grand
Besançon Métropole

Anne Vignot

Annexe 1 : Programme d'actions 2024

Axe 1 : Stratégie du pôle, gouvernance et missions institutionnelles

Objectif 1 :

Afin de renforcer la visibilité des savoir-faire du territoire, le PMT doit étoffer des partenariats avec les autres pôles de compétitivité et clusters: Cimes, Polymeris, cluster CIM ARK (suisse), technoparc ITS bioindustry park del canavese (Italie), cluster Bio-Ark en Suisse, cluster européen polepharma, le Leem (syndicat professionnel des entreprises du médicament), le pôle de compétitivité Astech Paris Région. Sur 2024, PMT devra renforcer ses relations avec les CHU de la région BFC pour labelliser leurs projets d'innovations.

Objectif 2 : le PMT participe à des échanges nombreux avec ou pour les pouvoirs publics.

- Réunions des pôles et des clusters
- Réunions à l'initiative de Monsieur Le Préfet (plan de relance, cellule de veille aéronautique, états de situation CODEFI (instance d'entreprises en difficultés), CRIET (Cour de répressions des fraudes économiques et terrorisme)
- Contributions auprès de l'AFPC (association française des pôles de compétitivité) et membre du comité Hi-France (Label des entreprises innovantes dans lesquelles investir)
- Animation et co-animation des groupes de travail dans le cadre de la RIS3 (microtechniques et systèmes intelligents ; santé et soins individualisés)
- Participation aux comités de pilotages régionaux (assises territoriales, SRDEII, Comité d'innovation...)
- Intégration dans le consortium de pilotage de l'action « industrie durable et performante » du contrat de plan Etat-Région BFC 2021-2027
- Représentant régional désigné par le GIFAS et relais des appels à compétences R&T du CORAC, programme national de recherche en aéronautique civile.
- Participation à divers conseils d'administrations et assemblées générales d'organisations nationales ou régionales (AFPC, France Clusters, France Biotech, CCIR, UIMM, PGI BFC, DECA BFC, Campus des Métiers, French Tech Capitale ...)
- Réunions de travail régulières auprès d'acteurs des écosystèmes nationaux, régionaux ou locaux (principalement : GIFAS, AER BFC, Temis Microtechniques, Micronora, institut FEMTO-ST, UBFC, UFC, agence de développement de Dijon Métropole, FC Innov, Supmicrotech, DECA BFC, Robotics Valley, BFC Numérique, Pôle Universitaire d'Innovation UBFC, BPI France, Business Angels BFC

Objectif 3 : Afin de consolider la gouvernance de sa structure, le PMT veillera à la bonne représentativité de son bureau (parité, répartition géographique et représentativité des collègues).

Il s'impliquera dans une démarche RSE en réalisant son bilan carbone et s'inscrira dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques. Dans ce sens, une préparation à la certification Gold Label délivrée par l'European Cluster Excellence Initiative (ECEI) est envisagée.

Livrables à fournir sur les objectifs de l'axe 1:

Un tableau mentionnant les dates des rencontres et interlocuteurs + fournir le bilan RSE du PMT

Axe 2 : veille, labellisation et valorisation de projets R&D

Objectifs :

- Détection de projets R&D avec au moins un porteur sur le territoire Bourgogne Franche-Comté
- Veille et soutien sur les AMI/AAP sectoriels
- Relais d'information en publiant sur le site Internet les AMI/AAP y compris ceux relatifs aux transitions et notamment, à la décarbonation des process et des produits industriels.
- Accompagnement « Préparation et soutien aux appels à projets régionaux, nationaux, européens (prestation « courte » de moins de 2 jours) » : pour les adhérents du PMT, préparation, soutien au montage et dépôt des dossiers des projets collaboratifs ou individuels y compris séances de répétition à blanc auprès d'un jury constitué en cas d'épreuve orale. En continu, selon les relevés
- Renforcement de la visibilité des porteurs auprès des guichets BPI, ADEME et des pouvoirs publics.
- Evaluation des projets y compris à travers le processus de labellisation et/ou de co-labellisation avec d'autres pôles partenaires et adaptation du processus de labellisation. Une attention particulière est portée sur la prise en compte des TEE (Transition Énergétique et Ecologique) dans le projet d'innovation avec possibilité de ne pas labelliser en cas d'insuffisance.

Livrables à fournir sur les objectifs de l'axe 2:

Un tableau mentionnant les divers projets déposés avec indicateurs TEE (Celui-ci sera complété par les éléments demandés de l'annexe 3)

Axe 3 : L'animation

Le PMT continue à orienter ses activités d'animations sur plusieurs marchés.

La filière santé, filière stratégique et d'excellence a son propre programme : PMT Health dédié à la montée en compétences sur le sujet à l'échelle régionale.

Objectifs :

- Prospector et viser une masse critique d'adhérents au-delà de 260 membres
- Animer la communauté des adhérents industriels : organisation de 20 manifestations sous divers formats (micro-matinales et conférences sur des sujets d'intérêt spécifiques relevés par les adhérents, 2 soirées de réseautage, journées de sensibilisation, comités thématiques, rencontres technologiques avec des apporteurs de solutions, webinaires, ...) visant la mise en réseau des entreprises, des laboratoires de recherche et des organismes de formation et la promotion de l'écosystème régional.
- Mieux se faire connaître auprès des principales métropoles à connotation industrielle du territoire qui ne financent actuellement pas les actions du PMT : Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dijon, Le Creusot, Mâcon, Nevers...
- Porter et enrichir l'offre de services : passage des événements en mode hybride - mixte présentiel et distanciel-, multiplication des webinaires, mise en place d'outils numériques de prospection et de fidélisation, intensification du recours aux réseaux sociaux professionnels notamment LinkedIn).
- Promouvoir les adhérents à travers 1 annuaire annuel papier de ses membres, la rédaction de 120 publications sur le réseau social professionnel LinkedIn et l'animation d'une communauté de 2600+ abonnés.
- Organiser 2 « PMT Connect », roadshow départementaux en vue de recruter des adhérents et faire connaître plus largement le pôle.
- Réaliser environ 450 visites d'entreprises pour recueillir la « voix des entreprises » : visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membres dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels, de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation et de développement de l'entreprise.
- Mettre à jour le kit commercial PMT : production de supports commerciaux de présentation, du catalogue de prestations du PMT contenant une liste de témoignages ou de références probantes et un film institutionnel.
- Se doter d'un système d'information plus efficace et automatisé : reprendre le site internet et l'enrichir de fonctionnalités permettant une meilleure gestion des données (fiches membres plus complètes, actualités plus lisibles, backoffice),
- Faire monter en puissance l'outil PMT Business peu utilisé à date (www.pmt-business.com : plateforme de mise en relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants industriels),
- Tirer profit de l'outil de gestion de la relation client (CRM) qui a été déployé en 2022 afin de faciliter la prospection via le canal digital, le suivi des adhérents, la centralisation des contacts, la production automatisée des indicateurs, se doter de fichiers qualifiés permettant une prospection facilitée en lien avec l'outil CRM et le site web.
- Concevoir et produire des outils de communication en vue d'une communication de masse ou de mailing ciblés, développer la communication institutionnelle, événementielle et presse.
- Proposer des masterclass ciblées (prestation de moins de 2 jours par entreprise) pour faire monter les équipes en compétences (exemples : stratégies d'internationalisation, bonnes pratiques commerciales, financement et stratégie d'innovation, sensibilisation RSE, IA et digitalisation des activités, ...). Proposer 2 formations
- Promouvoir le développement de la filière à travers des prestations de « Stratégie industrielle : veille économique, études filières » en lien avec les acteurs de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieur : ESTA et SUPMICROTECH-ENSMM)
- Proposer et encadrer des projets mettant en lien des étudiants et des adhérents industriels sur les thématiques de veille économique et des sujets filières spécifiques. Prestations gratuites pour les entreprises.
- Soutenir l'Entreprenariat à travers l'accompagnement de projets tutorés auprès de l'école de commerce et de Management (ECM Belfort et ECM Besançon). Proposer et encadrer 5 projets. Prestations gratuites pour les entreprises.
- « Accompagnement des transitions Digitales » : déployer l'offre Etat/Région « Industrie du Futur durable et performante » notamment son volet digitalisation des process industriels. Accompagner 3 entreprises au titre du programme Région (si reconduit)

- « Bouquet RSE » : l'intensification des échanges individuels avec les adhérents ainsi qu'avec le réseau régional RSE et les experts qualifiés du RT2E (Réseau Régional de la Transition Ecologique et Economique) a permis de bâtir une offre RSE sur-mesure et pragmatique à destination des adhérents industriels.

5 prestations seront déployées :

- « vendre à l'industrie Allemande » : une collaboration est en place avec la CCI France Allemagne qui met son expertise au service des entreprises régionales qui souhaitent se développer et exporter en Allemagne. Le PMT et la CCI France Allemagne organisent des webinaires d'information « Vendre à l'industrie Allemande » pour les adhérents du PMT (projets d'implantation, de développement commercial, de recrutement et de fusions-acquisitions sur les marchés germanophones). Réalisation de 2 webinaires
- « Prestation REVELATEUR : réfléchir à la proposition de valeur de l'entreprise » (prestation de moins de 2 jours par entreprise) : pour les TPE-PME régionales et adhérentes du PMT qui veulent travailler leur offre sur le fond (marketing stratégique). Réalisation de 2 prestations
- « Prestation RIPOSTE : accompagnement stratégique du dirigeant » (prestation de moins de 2 jours par entreprise). Cible : les TPE-PME industrielles régionales et adhérentes du PMT qui veulent adapter leur stratégie d'entreprise et lancer des actions de réorientation de leurs activités. L'accompagnement consiste en un audit stratégique flash 360° de 2 jours (phase stratégique uniquement). La prestation fait l'objet d'un devis négocié au cas par cas. Réalisation de 2 prestations

Livrables à fournir sur chaque objectif et prestations de l'axe 3 :

Il est attendu une augmentation du nombre d'entreprises adhérentes sur le territoire de GBM. Près de 65 entreprises est la cible attendue pour l'année 2024 (hors associations, structures de recherche, agence de développement économique etc...)

Pour les entreprises adhérentes ou non encore adhérentes sur le territoire GBM :

- Il est attendu un listing sur les visites d'entreprises sur le territoire GBM au minima de 80 visites

Un tableau recensant les résultats obtenus sur chaque objectif et sur les prestations déployées.

Axe 4 : Evénementiel

Le PMT incitera ses membres, en particulier les TPE et PME industrielles, à mettre en avant leur savoir-faire technologiques et expertises lors de salons, symposium, journées techniques et conventions d'affaires qui sont des occasions privilégiées de rencontres de prospects, de clients et d'éventuels partenaires.

Les évènements 2024 dans lesquels le PMT sera impliqué sont les suivants :

- Le « Printemps de l'IA » en lien avec l'institut Femto-St (en Région) : symposium technologique sur les apports et limites de l'IA pour les filières industrielles, domaines applicatifs : microtechniques, industries de process, défense. Il s'agit d'une 1^{ière} édition.
- Paris Space Week (Paris), convention d'affaires ASD
- Business Industrie (Dijon), salon de sous-traitance industrielle – PMT partenaire
- Micronora, salon international autour des savoir-faire microtechniques – le PMT proposera à 5 de ses membres de co-exposer afin de leur permettre d'accéder à cet événement de référence qui serait hors d'atteinte pour eux directement.
- RIDY (Auxerre), salon de sous-traitance industrielle régional
- Créer Demain (Dijon), évènement de l'écosystème régional d'innovation
- Global Industrie (Lyon), salon national de sous-traitance industrielle
- Organiser la 12^{ième} édition de la Rentrée du DM avec l'ISIFC (UFC)

Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 4 :

Un tableau par évènement avec le nombre de participants, nom des entreprises impliquées et territoire GBM mentionné

Axe 5 : renforcement du déploiement de la feuille de route aéronautique, spatiale et défense

Les enjeux sont :

- D'accompagner la montée en compétences de la filière. Notamment, améliorer la performance industrielle (OTD et Qualité), faire connaître et appliquer les fondamentaux de la filière.
- De poursuivre la transformation digitale de la filière et accompagner la transition environnementale (TEE)

- De sensibiliser et accompagner la filière autour des enjeux de Cybersécurité/continuité numérique et RSE

Objectifs :

- Apporter de la visibilité aux membres du cluster vis-à-vis des donneurs d'ordres de la filière et favoriser les synergies inter-entreprises. Mise à jour d'un livret annuel du cluster, impulser la participation des entreprises aux événements suivants Paris Space Week, rencontre business de ASD Alliance à Paris, le salon Eurosatory, la convention d'affaires Aeromart à Toulouse, participer à deux rencontres nationales entre Gifas et Clusters aéronautiques nationaux, participer aux événements filière hors région organisés par Astec, Aeriades, Altytud, Aérospatiale Valley, organiser deux comités ASD avec les représentants académiques, la recherche, les startups et industriels. + 1 rencontre régionale de la filière
- Sensibiliser les membres vers l'excellence dans les thématiques essentielles pour la filière, notamment sur les sujets de performances industrielles et des nouveaux enjeux. Intégration des entreprises à la démarche AEROEXCELLENCE. Il s'agit d'un référentiel unique développé par Airbus, Safran, Dassault Aviation et Thales qui permet d'évaluer les acteurs de la supplychain.
Le cluster PMT ASD accompagnera les entreprises à améliorer leurs compétences afin d'atteindre le niveau de maturité bronze exigé par les donneurs d'ordre.
Déploiement également sur ce marché du programme industrie durable et performante BFC avec 3 entreprises.
Accompagnement à la démarche RSE sur le référentiel aéroexcellence
La cybersécurité est la priorité des marchés aéronautique et défense. L'accès aux donneurs d'ordres de ces secteurs seront de plus en plus conditionnés à la maturité cybersécurité. Ces deux secteurs sont soumis à deux référentiels le Diagcyber et l'Aircyber. Le PMT sensibilisera les TPE et PME sur les deux sujets avec les partenaires des deux référentiels que sont l'ANSSI, Boost Aérospatiale et DGA et un webinaire de sensibilisation à la cybersécurité sera réalisé.
- Faire connaître les segments de marché ASD pour aider l'entreprise dans le développement de sa stratégie. Un atelier « comment se faire référencer sur les plateformes Défense » sera organisé. Les AAP issus des commandes publiques seront reliés auprès des membres. Un événement avec la DGA et d'autres structures régionales sera co-organisé par le cluster afin de consolider la connaissance des besoins du marché de la défense et favoriser les opportunités business. Sur cet objectif, le pôle lui-même, suivra le cycle de formation initiale spécifique « référent de sécurité économique » mis en place par la DGA en collaboration avec l'Institut des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur (IHEMI) proposée aux pôles de compétitivités.
- Favoriser l'innovation et motiver les activités R&D de la filière.

L'appui des porteurs de projets à l'innovation reste un objectif phare du cluster. Pour ce faire, plusieurs supports spécifiques ASD sont fléchés :

Les AAP ASTRID et ASTRID Maturation gérés par l'ANR et les Projets RAPID gérés par la DGA

De ce fait, deux interlocuteurs que sont l'Agence d'Innovation de la Défense (AID) et le Comité Opérationnel de la Recherche en Aéronautique Civil (CORAC) sont privilégiés pour des démarches innovation.

Le cluster PMT ASD accompagnera des projets qui potentiellement ont vocation à être présentés à l'AID. Des points de rencontre seront mis en place avec l'AID afin de leur donner à connaître des projets ou technologies qui pourraient être d'intérêt pour eux.

CORAC : le Plan de Relance aéronautique a permis la redéfinition de la feuille de route de la filière jusqu'en 2035. Le cluster PMT ASD apporte le relais nécessaire à la sensibilisation des acteurs régionaux de la filière et à l'identification de projets potentiels. Il s'organise pour faire remonter directement les propositions de projets dans le champ du CORAC.

Le cluster participera aux réunions dédiées, organisées par la DGAC et le GIFAS qui pilotent les processus CORAC.

Le CNES sera également consulté si des projets à caractère spatial sont identifiés sur le territoire.

Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 5 :

Un comité ASD sur GBM est fortement attendu.

Un tableau recensant les résultats sur chaque objectif : le nombre de participants, les entreprises ou tout acteur du territoire GBM impliqué dans les événements. Le nombre de projets / identité des entreprises accompagnés, sensibilisés.

Annexe 2 : budget prévisionnel 2024

La contribution à hauteur de 45k€ de GBM est uniquement dédiée à des événements sur le territoire GBM ou aux actions bénéfiques pour les acteurs de l'écosystème territorial de GBM. Ce budget est prévisionnel en attente des décisions budgétaires votées par les instances de l'Etat et des diverses collectivités territoriales partenaires du programme.

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Budget 2024
Personnels (salaires)	453 100
Déplacements	11 000
Frais de structure	104 000
Frais externes	166 000.
Contributions volontaires en nature	18 000
Total	752 100

Recettes :

Recettes prévisionnelles	Budget 2024
Cotisations	201 050
Prestations collectives (Evènements, salons..)	150 000
Formation	7 000
Contributions volontaires en nature	18 000
Sous-total PRIVE	376 050
Etat	60 454
Conseil Régional BFC	262 596
Grand Besançon Métropole	45 000
Parc Naturel Régional du Doubs Horloger	3 000
Pays Montbéliard Agglomération	5 000
Sous- total PUBLIC	376 050
TOTAL PROGRAMME	752 100

Part de financement privé à hauteur de 50% : objectif financier attendu pour l'obtention de labellisation de pôle de compétitivité

Annexe 3 : indicateurs 2024 sur le territoire GBM

En complément des livrables sur chaque axe détaillé dans l'annexe 1, le Pôle s'engage à collecter et informer la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sur la base des indicateurs suivants attendus sur le périmètre géographique de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole :

Pour les entreprises adhérentes du pôle installées sur le territoire GBM :

- Fournir un tableau listant les entreprises, leurs effectifs et leurs chiffres d'affaires
- Fournir un tableau listant les entreprises participantes **par action** du programme en stipulant celles du territoire GBM

Pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des programmes de recherche collaboratifs ou individuels installées sur le territoire GBM rattachés à la santé et à l'aéronautique :

- Fournir un tableau excel listant les entreprises, le montant des programmes, le montant obtenu des aides publiques liées à ces programmes, le nombre de brevets ou pas déposé dans le cadre de ces programmes, le nombre d'emplois créés ou maintenus pour chaque entreprise du territoire du Grand Besançon impliquée dans un projet

Pour les entités de recherche adhérentes au pôle participant à des programmes de recherche collaboratifs ou individuels installés sur le territoire de GBM rattachés à la santé et à l'aéronautique:

- Fournir un tableau excel listant les entités de recherche, le montant des programmes, le montant obtenu des aides publiques liées à ces programmes, le nombre de brevets ou pas déposé dans le cadre de ces programmes, le nombre de chercheurs concernés, le nombre de bourses ou pas éventuellement financées, le nombre de postes créés ou pas pour chaque entité de recherche du territoire du Grand Besançon impliquée dans un projet